Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) N° 453/2010

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. **Identificateurs produit**

N° de l´article (producteur/fournisseur)	43-1100-210
Identification de la substance ou du mélange	Bascoplast 2 comp. universal blanc 100:1 avec 19-0160-000/-100

1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Basler Lacke AG
Bresteneggstr. 17 Téléphone: +41 62 837 93 00
CH-5033 Buchs Télécopie: +41 62 837 93 65

Service responsable de l´information:
F+E (S. Münkel, A. Paulus)
E-mail (personne compétente) toxi@basler-lacke.ch

1.4. **Numéro d'appel d'urgence**
Numéro d'appel d'urgence TOX-Zentrum +41 44 251 51 51

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. **Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

Flam. Liq. 2 / H225	liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 / H317	sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

le produit est classé comme dangereux selon la directive 1999/45/CE.

F; R11 R43	Facilement inflammable	Facilement inflammable Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

2.2. **Éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération de déchets industriels.

contient:

méthacrylate de méthyle
acrylate de 2-éthylhexyle

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

n.a.

Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

F Facilement inflammable

Xi Irritant

Mentions de danger

11 Facilement inflammable
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Conseils de prudence

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
24 Éviter le contact avec la peau.
37 Porter des gants appropriés.
38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
23 Ne pas inspirer les vapeurs.

contient:

méthacrylate de méthyle
acrylate de 2-éthylhexyle

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

n.a.

2.3. **Autres dangers**

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2. **Mélanges**

Description du produit / spécification chimique

Description

Composants dangereux

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N° CE n° CAS Numéro d´identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification	Pds % Remarque
201-297-1 80-62-6 607-035-00-6	01-2119452498-28-XXXX méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2 H225 / STOT SE 3 H335 / Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317	5 - 10
203-080-7 103-11-7 607-107-00-7	01-2119453158-37-XXXX acrylate de 2-éthylhexyle Skin Irrit. 2 H315 / Skin Sens. 1 H317 / STOT SE 3 H335	5 - 10

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

N° CE n° CAS Numéro d´identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation chimique Classification	Pds % Remarque
201-297-1 80-62-6 607-035-00-6	01-2119452498-28-XXXX méthacrylate de méthyle F; R11 / Xi; R37/38 / R43	5 - 10
203-080-7 103-11-7 607-107-00-7	01-2119453158-37-XXXX acrylate de 2-éthylhexyle Xi; R37/38 / R43	5 - 10

Indications diverses
Texte clair des phrases R: voir sous section 16.
Énoncé des phrases H : voir dans la section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. **Description des premiers secours**

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation
Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau
Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. **Moyen d'extinction**

Agents d´extinction appropriés:
mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
jet d'eau de forte puissance

5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. **Conseils aux pompiers**
Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. **Référence à d'autres sections**
Respecter la directive concernant la protection (voir chapitres 7 et 8).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions de manipulation

Eviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Eviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: cf. chapitre 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Protection contre l´incendie et les explosions:
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients
Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression ! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRBS 2153)".

Conseils pour le stockage en commun
Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage
Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 10 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. **Paramètres de contrôle**
Valeurs limites au poste de travail:

méthacrylate de méthyle
Numéro d´identification UE 607-035-00-6 / N° CE 201-297-1 / n° CAS 80-62-6

VRC, VME: 205 mg/m3; 50 ppm
VRC, VLE: 410 mg/m3; 100 ppm

Indications diverses
VME : valeur limite au poste de travail à long terme
VLE : valeur limite au poste de travail à court terme
Ceiling : limitation de crête

8.2. **Contrôle de l'exposition**
Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire
Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains
Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)
Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration (durée maximale de port) > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés DIN EN 374
Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection oculaire
En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle
Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection
Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect:

État	liquide
Couleur	cf. étiquette
Odeur	caractéristique

Données de sécurité		Unité	Méthode	Remarque
Point éclair:	10	°C	DIN 53213	
Température d'ignition en °C:	n.a.			
Limite inférieure d'explosivité:	0.8	Vol-%		
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.			
Pression de la vapeur à 20 °C:	n.a.			
Densité à 20 °C:	1.98	g/cm³		
Solubilité dans l'eau (g/L):	insoluble			
pH à 20 °C:	-			
Viscosité à °C:	ERI 10			
Test de séparation des solvants (%):	< 3	%	ADR/RID	
Teneur en corps solides (%):	100	Pds %		
teneur en solvant:				
Solvants organiques:	0	Pds %		
Eau:	0	Pds %		

9.2. **Autres informations**

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. **Réactivité**

10.2. **Stabilité chimique**
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir chapitre 7.

10.3. **Possibilité de réactions dangereuses**
Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. **Conditions à éviter**
En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. **Matières incompatibles**

10.6. **Produits de décomposition dangereux**
En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes nitriques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Il n'y a aucune donnée sur la préparation elle-même.

11.1. **Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

Absence de données toxicologiques.

Effet irritant et caustique

Absence de données toxicologiques.

Sensibilisation

Absence de données toxicologiques.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Absence de données toxicologiques.

Danger par aspiration

Absence de données toxicologiques.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Observation diverses:
L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR, catégorie 1 ou 2 conformément à la Directive 67/548/CEE.

La préparation a été jugée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

SECTION 12: Informations écologiques

appréciation générale

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. **Toxicité**

Absence de données toxicologiques.

12.2. **Persistance et dégradabilité**

Absence de données toxicologiques.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**

Absence de données toxicologiques.

12.4. **Mobilité dans le sol**

Absence de données toxicologiques.

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. **Autres effets nocifs**

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. **Méthodes de traitement des déchets**

Élimination appropriée / Produit
Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu`en prenant toutes précautions d`usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

080111 déchets de peintures et vernis contenant des solvants

organiques ou d'autres substances dangereuses

conditionnement
Recommandation
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 **Numéro ONU**

1263

14.2 **Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):	Peintures
Transport maritime (IMDG):	PAINT
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):	Paint

14.3 **Classe(s) de danger pour le transport**

3

14.4. **Groupe d'emballage**

Transport par voie terrestre (ADR/RID):	III
Transport maritime (IMDG):	III
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):	III
pour les unités > 30 litres:	II

14.5. **Dangers pour l'environnement**

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	n.a.
Marine pollutant	n.a.

14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.
Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel	D/E

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-E, S-E

14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementations EU

Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation démissions de composés organiques volatils (DIR-COV)

Valeur COV (dans g/L) ISO 11890-2:	8
Valeur COV (dans g/L) ASTM D 2369:	8

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation
Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2. **Évaluation de la sécurité chimique**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette preparation.

SECTION 16: Autres informations

Teneur des phrases R et H (numéro et texte intégral):

Flam. Liq. 2 / H225	liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
STOT SE 3 / H335	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Skin Irrit. 2 / H315	corrosion et irritation de la peau	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 / H317	sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
F; R11	Facilement inflammable	Facilement inflammable
Xi; R37/38	Irritant	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R43		Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au chapitre1. l'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux . Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.

Annexe

Pour le moment, il n'y a aucunes données / informations suffisantes sur les scénarios d'exposition, une évaluation de la préparation ne peut donc pas encore être faite.